

Extrait du PSYCHOLOGUESENRESISTANCE

<http://www.psychologuesenresistance.org/spip.php?article674>

1 Suites de la table ronde du 2 septembre 2015 : Positions du Collectif des psychologues UFMICT-CGT

- L'ACTUALITE -

Date de mise en ligne : vendredi 18 septembre 2015

Copyright © PSYCHOLOGUESENRESISTANCE - Tous droits réservés

La CGT apporte une réelle contribution à l'innovation que l'état doit apporter au système de soins français, organisé sur un modèle médical, traversé par une idéologie conservatrice d'une définition de la santé et par ailleurs prenant ses racines dans un moment de histoire peu glorieux de la France pétainiste.

1 Suites de la table ronde du 2 septembre 2015 :
Positions du Collectif des psychologues UFMICT-CGT

En préambule, nous tenons à vous remercier de l'intérêt que vous portez à notre profession et de la table ronde à laquelle vous nous avez conviés. Concernant notre position, nous devons encore à ce jour faire le constat d'une conception de la santé en France complètement centrée sur le médical, en contradiction avec la définition donnée par l'OMS dès 1946, inscrite en préambule de sa constitution adoptée par 61 états dont la France. : « La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité... ». Cette conception séculaire française du tout médical trouve aujourd'hui ses limites dans la prise en charge de nombreux usagers. Dans ce contexte, les psychologues peinent à faire reconnaître leur place dans le système de santé et les usagers rencontrent des difficultés pour accéder directement à un psychologue : nombre insuffisant de psychologues dans les services psychiatriques et généraux, blocages liés à la politique de soins de certains médecins, inaccessibilité des consultations en libéral pour une grande partie du public du fait de l'absence de remboursement par l'assurance maladie... Au-delà de la défense d'une profession, il s'agit de garantir une conception du soin qui privilégie la prise en charge globale de la personne incluant la dimension psychique. Il est absolument nécessaire de renforcer la place du psychologue et la prise en compte de la dimension psychologique dans le champ de la santé.

Les missions du psychologue sont connues, diversifiées et assumées depuis des décennies : évaluations des situations de souffrances psychiques (liées à des pathologies psychiatriques ou non), conception et mise en oeuvre de consultations psychologiques et de suivis psychothérapeutiques, accompagnements des équipes soignantes dans la prise en charge globale des patients, formation des professionnels de la santé et du social... Pour assumer ces fonctions, les psychologues bénéficient d'une formation spécifique en sciences humaines.

2 Une tendance à nier leur niveau de responsabilité et leur autonomie professionnelle, contrairement à ce qui est prévu par les textes statutaires, reste toujours à déplorer. Il est fondamental pour tout usager que soient garantis l'accès direct à une consultation psychologique, mais aussi la liberté de choix du psychologue, des outils et des référentiels théoriques utilisés.

Pour toutes ces raisons, nous pensons qu'il est urgent de soutenir les psychologues en consolidant législativement leurs fonctions et missions afin de ne pas laisser les professionnels face à l'application ou non de circulaires en cours qui ont un caractère non opposable.

En l'état actuel de son écriture, le code de la santé publique ne fait aucune place aux professions autres que médicales et paramédicales, c'est la raison pour laquelle nous ne souhaitons pas y figurer. Les risques seraient alors trop grands de favoriser une subordination au médical à laquelle la profession s'est toujours opposée car notre altérité fonde la spécificité de notre fonction. Il est essentiel que la politique de santé reconnaisse réellement la pluralité des acteurs concourant aux soins et réponde ainsi à la demande massive du public de prendre en compte la dimension psychique. Sur le plan législatif, nous soutenons fermement l'indispensable création d'un projet psychologique d'établissement dans les établissements de santé et du médico-social. C'est un premier pas pour reconnaître l'importance de la dimension psychologique et les fonctions du psychologue dans le secteur de la santé et du médico-social. Nous formulons les propositions suivantes :

- Changement de la conception de la santé dans le code de la santé publique qui permette une approche

1 Suites de la table ronde du 2 septembre 2015 : Positions du Collectif des psychologues UFMICT-CGT

bio-psycho-sociale de l'utilisateur.

· Les dispositions actuelles exposées dans différentes circulaires en tant que recommandations devront faire l'objet d'une réécriture sous forme de décrets ayant force de loi. Par exemple un décret devrait préciser la structuration institutionnelle de l'activité des psychologues actuellement en cours d'expérimentation qui n'apparaît que dans la circulaire de 2012.

· Mise en place systématique de projets psychologiques d'établissement rédigés par les psychologues constituant un volet supplémentaire au projet d'établissement.

Montreuil, le 17 septembre 2015

Le Collectif des psychologues UFMICT-CGT